



Dette aupres de l'administration fiscale

Par **philippe472000**, le **20/08/2011** à **19:07**

Bonjour,
BJR JE DOIS 2700€ AU IMPOTS. je vais subir un avis à tiers détenteur ainsi que mon épouse. peuvent-ils nous saisir la totalité de nos salaires en laissant le RSA ou bien la quotité insaisissable s'applique telle lors d'une saisie des comptes comme la saisie du salaire directement chez l'employeur. Je gagne 1850€ net et mon épouse 1100€ net. J'ai peur qu'ils nous saisissent tout. merci à vous